

Les conditions générales de vente et d'inscription de l'échappée bulles sont réputées connues et acceptées pour tout premier paiement et quel qu'en soit le mode (chèque ou espèces). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de L'ECHAPPEE BULLES implique aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription et d'assurances. L'ECHAPPEE BULLES se réserve le droit de refuser la présence d'une personne sur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas payée au moment du départ.

### **ADMISSIONS**

Les activités de L'ECHAPPEE BULLES sont ouvertes à tous à partir de 12 ans à condition de ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de ces activités. L'ECHAPPEE BULLES se réserve le droit de refuser toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue et ce sans possibilité de remboursement des arrhes préalablement versées.

### **INSCRIPTIONS**

La participation aux activités de L'ECHAPPEE BULLES est effective à réception :

- d'un mail de confirmation vous donnant l'heure et le lieu de rendez vous pour votre sortie.
- du versement d'arrhes (montant indiqué sur la fiche d'inscription ou le devis).

### **MODIFICATIONS OU ANNULATION DE VOTRE FAIT**

Pour les groupes de moins de 8 personnes, vous pouvez demander une modification relative au programme ou une annulation au plus tard à midi de la journée précédant l'activité.

Pour les groupes de plus de 8 personnes vous pouvez demander une modification relative au programme ou une annulation au plus tard trois jours avant la date de l'activité.

Toute demande d'annulation intervenant après ces délais entraînera l'impossibilité de remboursement des arrhes versées.

Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le programme ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

### **MODIFICATIONS OU ANNULATION DU FAIT DE L'ECHAPPEE BULLES**

L'ECHAPPEE BULLES peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du programme ou d'annuler l'activité en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, les conditions météorologiques ou la sécurité des participants. L'ECHAPPEE BULLES informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

### **PRIX**

Le prix de nos prestations comprend :

- la location d'un VTT « état neuf » avec assurance casse et vol.
- l'accompagnement par un ou deux moniteurs diplômés d'état détenteurs d'une carte professionnelle de moniteur.
- le briefing de début de parcours ainsi que des explications sur le vignoble.
- Une bouteille d'eau 50cl

Le prix ne comprend pas :

- la franchise de 50€ en cas de casse ou de vol du vélo payable en espèces ou en chèque en fin d'activité.
- les dégustations ou prestations supplémentaires non comprises dans le devis ou la facture.

Nos prix n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

### **LE DEROULEMENT DE L'ACTIVITE**

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal de l'activité non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres édictées en début d'activité par le moniteur. L'ECHAPPEE BULLES se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

Une caution dont le prix sera fonction du matériel sportif mis à disposition pourra vous être demandée à votre arrivée pour garantir le bon usage du dit matériel. L'ECHAPPEE BULLES rappelle que l'usage de boissons alcoolisées est interdit pour les mineurs et à consommer avec modération pour le public adulte.

Sauf précision contraire, les activités proposées sont ouvertes à tous. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques.

Les participants ne doivent pas présenter de contre indication médicale aux activités pour lesquels ils se sont inscrits et ils s'engagent à signaler toute allergie ou handicap pouvant gêner la pratique sportive.

### **REMARQUE RELATIVE AUX MINEURS**

La pratique des activités sportives nécessite pour des raisons de sécurité de demander pour chaque enfant mineur les documents suivants :

- un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.
- une autorisation parentale

Les enfants mineurs devront obligatoirement être munis de ces documents pour pouvoir participer à l'activité. L'ECHAPPEE BULLES se réserve le droit de ne pas accepter d'enfants mineurs en cas d'absence de ces documents.

L'ensemble de ces documents est à adresser impérativement lors de l'inscription.

### **AVANCE DES FRAIS MEDICAUX ET FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS**

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident et les frais d'ambulance peuvent être avancés par L'ECHAPPEE BULLES. En s'inscrivant ou en inscrivant un enfant mineur, les personnes, les parents ou tuteurs acceptent par avance de rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

### **MATERIEL**

Tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages. La responsabilité de l'échappée bulle ne pouvant être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de L'ECHAPPEE BULLES ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'une sorties.

### **LOCATION DE MATERIEL (VTT, casques, antivol, VAE)**

La location du matériel peut faire l'objet du versement d'une caution.

Le locataire devra utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Vis-à-vis L'ECHAPPEE BULLES, le locataire est seul responsable de toute éventuelle détérioration, perte ou vol et devra s'acquitter d'une franchise de 50€ payable immédiatement.

En cas de dommage, perte, vol ou autre et d'une manière générale, le locataire sera tenu responsable et ceci même dans le cas où L'ECHAPPEE BULLES assure l'animation.

L'ECHAPPEE BULLES ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages corporels, perte ou vol intervenant avec du matériel loué.

Le matériel loué reste la propriété exclusive de L'ECHAPPEE BULLES et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession par le locataire.

### **ASSURANCES**

Les guides de L'ECHAPPEE BULLES sont titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle contractée auprès de MCF (moniteur cycliste français).

### **OÙ NOUS CONTACTER**

Les courriers pour modifier ou annuler un programme doivent être adressés à :

Loïc GERARD 3 rue Charles de Gaulle 51400 Mourmelon le Petit ou sur [contact@lechappee-bulles.com](mailto:contact@lechappee-bulles.com)

Toutes les réclamations relatives à un programme doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, à l'adresse ci-dessus.

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

### **LITIGE**

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de REIMS est seul compétent.

### **INFORMATIQUE**

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, pour que votre inscription puisse être traitée par nos services.

Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription par nos services. Vous pourrez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, à L'ECHAPPEE BULLES se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, E-mail, SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du code pénal.